

Stratégie européenne en Asie centrale

2007/2102(INI) - 20/11/2007

En adoptant le rapport d'initiative de M. Cem **ÖZDEMİR** (Verts/ALE, DE) sur une stratégie européenne en Asie centrale, la commission des affaires étrangères rappelle la position-clé des 5 pays couverts par cette région (Kazakhstan, République kirghize, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan) situés entre l'Europe et l'Asie et leur importance tant sur le plan énergétique que commercial.

Si globalement, les députés se réjouissent de l'attention accrue accordée par l'UE à l'Asie centrale, ils regrettent la lenteur avec laquelle les projets sont mis en œuvre. Attachés à la différenciation des objectifs pour chacun des pays concernés, sur base d'une analyse globale de la région, les députés soulignent l'importance du développement économique équitable et durable de la région, et de l'éradication de la pauvreté, comme premier objectif pour faire émerger durablement cette région.

Face au défi du terrorisme, ils rappellent l'importance de la coopération en matière de sécurité, mais aussi de la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme. Il s'agit tout à la fois de promouvoir la bonne gouvernance, les droits de l'homme et la démocratie et de renforcer le dialogue avec tous les types de communautés religieuses. Dans ce contexte, les députés demandent au Conseil et à la Commission de mettre la question de la défense des droits de l'homme au cœur de la coopération et ce, sur le même pied que l'énergie, la sécurité et le commerce.

Favorables également à une vision régionale de certaines questions (antiterrorisme, éradication de la traite des êtres humains, lutte antidrogue, gestion de l'eau) via une aide technique de l'UE, les députés estiment qu'il faut favoriser une approche de la coopération « par pays » afin de tenir compte des différences culturelles et de développement des pays concernés.

Les députés se disent également favorables aux mesures suivantes pour promouvoir le développement économique et démocratique de ces pays :

- réforme des secteurs sociaux, de la santé et de la sécurité alimentaire ;
- accession des pays concernés à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- réforme du système bancaire et des assurances et création d'un dispositif de microcrédit efficace ;
- amélioration de la protection des investissements directs étrangers ;
- meilleure utilisation du système de préférences généralisées par les pays d'Asie centrale ;
- renforcement des structures publiques locales et création d'un tissu économique plus efficace et diversifié ;
- renforcement de la coopération en matière de droits de l'homme, de promotion de l'État de droit, de la bonne gouvernance et engagement crédible sur la voie de la démocratisation, de la part des pays concernés ;
- mise en place de critères de performances à atteindre dans le domaine du respect des droits de l'homme et lutte contre tous les types de persécutions dont sont victimes les défenseurs de droits de l'homme dans ces pays ;
- réforme du système judiciaire et lutte résolue contre la corruption ;
- renforcement de la société civile ;
- renforcement des droits des femmes dont la situation semble se détériorer au quotidien ;
- lutte contre le travail des enfants (notamment au Tadjikistan et en Ouzbékistan où les enfants sont exploités pour récolter le coton, le tabac, et pour extraire le charbon) ;
- lutte contre les causes profondes de la migration et instauration d'un dialogue sur cette question ;
- lutte contre la propagation du VIH et de la grippe aviaire.

Par ailleurs, les députés soulignent la situation géopolitique de l'Asie centrale et l'intérêt grandissant des puissances économiques et politiques, comme la Russie, les États-Unis et la Chine et la Turquie, pour cette région. Une coopération étroite avec ces pays s'impose dès lors dans les domaines où les intérêts coïncident mais « sans entrer en conflit avec les préoccupations relatives aux droits de l'homme ». Ils soulignent à cet égard, le **rôle-clé de la Turquie en Asie centrale**, en tant que pays candidat à l'adhésion à l'UE, et invitent le Conseil à exploiter au mieux les relations historiques, économiques et culturelles de la Turquie avec certains pays de la région, pour favoriser la mise en chantier de la stratégie.

Les députés regrettent, par ailleurs, que la stratégie à l'égard de l'Asie centrale n'inclue pas la **Mongolie**, compte tenu des progrès accomplis par ce pays en matière de démocratisation.

Le rapport s'exprime par ailleurs sur chacun des pays concerné, en se focalisant sur les points suivants :

- **Kazakhstan** : dans ce pays, la priorité doit être accordée au renforcement de la société civile en vue de promouvoir la tenue d'élections libres et démocratiques. Il s'agit également de renforcer les liens commerciaux et énergétiques avec ce pays classé au 3^{ème} rang mondial pour ses réserves d'uranium. Les députés attendent également de nouveaux progrès en matière de liberté de la presse ;
- **République kirghize** : les députés félicitent ce pays pour les progrès accomplis en matière de démocratisation. Ils s'inquiètent toutefois de la nouvelle Constitution kirghize qui pourrait modifier sensiblement l'équilibre des pouvoirs à l'avenir dans ce pays ;
- **Tadjikistan** : les députés notent le développement positif du Tadjikistan même si ce pays se trouve dans un état de stabilité précaire, avec un président qui réprime systématiquement l'opposition. Ils demandent que toutes les mesures soient prises pour faire respecter la Convention internationale contre la torture et s'inquiètent du nouveau projet de loi sur les religions. Ils rappellent que ce pays est l'un des 20 plus pauvres du monde et appellent dès lors les États membres à ratifier au plus tôt l'Accord de partenariat (APC) avec le Tadjikistan ;
- **Turkménistan** : les députés regrettent le peu de progrès faits par ce pays en matière de respect des libertés individuelles. Ils regrettent en particulier le fait que de nombreux prisonniers politiques soient toujours incarcérés même si le nouveau président (M. Berdymoukhammedov) a dernièrement décidé d'amnistier 11 d'entre eux. Face à la situation particulièrement désastreuse en matière de droits de l'homme, les députés demandent que tout développement futur des relations entre l'UE et ce pays (y compris la conclusion éventuelle de l'APC) soit étroitement lié à des progrès tangibles dans le domaine de la démocratisation ;
- **Ouzbékistan** : les députés confirment leur plein soutien aux sanctions contre l'Ouzbékistan appliquées par l'UE après le massacre d'Andijan. Ils regrettent notamment le peu d'avancées en matière de droits de l'homme dans ce pays et prennent acte de la décision du Conseil du 15 octobre 2007 de prolonger de 12 mois l'embargo sur les armes. Pour sortir de cette impasse, les députés se prononcent pour la mise en place d'un dialogue réel sur les droits de l'homme et insistent sur la nécessité de **résultats tangibles** pour favoriser toute coopération future avec ce pays.

Énergie : en ce qui concerne la question énergétique, les députés rappellent tout d'abord qu'il est essentiel que l'Union s'exprime d'une seule voix sur cette question. Ils soutiennent les efforts de l'Union pour augmenter les importations de gaz naturel et de pétrole en provenance du Kazakhstan et du Turkménistan et pour diversifier les itinéraires de transit énergétique. Il faut toutefois également renforcer la coopération entre l'Asie centrale et la région de la mer Noire dans les domaines de l'énergie et des transports et encourager l'utilisation responsable et durable des ressources naturelles de la région, sachant que la question de l'environnement et du respect de l'écosystème local est aussi prioritaire que celui de l'énergie.